Prospectus de l'École secondaire établie à Moissac.

Numéro d'inventaire : 2000.01393

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Imprimeur : Crosilhes (Charles)

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1803 (vers)

Description : Feuillet imprimé formant livret. Bandeau ornemental et armorié en tête de la

1ère page. Quelques corrections manuscrites. **Mesures** : hauteur : 238 mm ; largeur : 200 mm

Notes: Datation: références au calendrier révolutionnaire et prix de la pension en francs (Franc Germinal créé en mars 1803 et calendrier révolutionnaire supprimé en 1806). Décret sur les écoles secondaires communales: septembre 1803. "Maison d'éducation, École secondaire établie à Moissac dans la ci-devant Abbaye. J. H. Laroque, G.C. Faure-Maillé et J. E. Latailhede ex-doctrinaires, N. Delbrel-Cassé, P. Mouillac Fondateurs et Administrateurs de cette école". Le prospectus explique les raisons d'être de cette maison, les objets d'enseignement et les conditions : prix de pension, trousseau à fournir, uniforme.

Mots-clés: Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière: Enseignement secondaire spécial

Niveau: Post-élémentaire

Nom de la commune : Moissac

Nom du département : Tarn-et-Garonne Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 3 Mention d'illustration

ill.

Lieux: Tarn-et-Garonne, Moissac

1/3



MAISON D'ÉDUCATION.

ÉCOLE SECONDAIRE ÉTABLIE A MOISSAC,

Dans la ci-devant Abbaye.

J. LAROQUE,

G. C. FAURE-MAILLÉ, ex-Doctrinaires;

J. E. LATAILHEDE,

N. DELBREL-CASSÉ,

P. MOUILLAC, Fondateurs et Administrateurs de cette École,

Aux Perca Des Familles.

Consacrés depuis long-temps à l'enseignement, liés par les nœuds de l'amitié, et tous pères de famille, nous nous réunîmes pour former une Maison d'Éducation. Le but de notre association fut de procurer à nos enfans et à ceux de nos Concitoyens, plus de ressources pour leur instruction, que n'en présentoient des instituteurs isolés, et de

V. 1796

Exportar los artículos del museo Subtítulo del PDF

donner à Moissac un établissement digne de rendre moins sensible la

donner à Moissac un établissement digne de rendre moins sensible la perte de son ancien collége.

Pour fonder le nôtre sur une base solide, nous pensâmes qu'il devoit étre l'ouvrage d'une société unie par les mêmes sentimens et les mêmes intérêts. Ainsi s'établit entre nous une forme de communauté qui, à quelques-uns des avantages des anciens corps enseignans, joint celui qui doit nécessairement résulter du motif sacré de notre réunion : ainsi fut évité l'inconvénient d'un seul chef ou entrepreneur , qui ne voit souvent dans l'éducation de la jeunesse, qu'un objet de spéculation ; et celui de gagistes , qui, toujours étrangers aux parens et à la gloire de l'école, ne prennent qu'un intérêt éloigné aux progrès de leurs élèves et à la prospétité de la maison. Lei tous les intérêts sont communs, et les enfans qui nous sont confiés ne forment, avec, les nôtres, qu'une seule famille : tous sont l'objet des mêmes soins et d'une égale sollicitude.

La confiance que nous ont accordécles pères de famille, et la bienveillance dont nous honorent les Magistrats, sous l'administration desquels mous nous félicitons d'avoir formé notre entreprise, nous confirment dans l'espoir flatteur que nous avoif fait concevoir les motifs et le plan sur lesquels repose notre établissement. Sa prospérité dépend du succès de nos élèves. Il doit être le prix le plus honorable de nos efforts et de notre zèle , comme aussi le melleur prospectus que nous ayons dorénavant à offire au public.

Objets d'Enseignement.

Lecture, Écriture, Calcul, Tenue des livres (1), Grammaire générale, Langues française, Latine et Italienne (2); Sphére, Géographie, Chronologie, Histoire, Mythologie, Littérature latine et française, Locique, Élémens de Mathématiques, de Physique et de Chimie.

ARTS D'AGREMENT.

DESSEIN, PEINTURE, MUSIQUE, DANSE, ESCRIME.

(1) M. Camuser', mioció-correspondant de la société lière d'institution à Paris, est chargé de cette partie. Le titre de ce maitre habile indique ses indicas.

(2) M. Vicior Tarolli, autific Rome, cuertejne la Langes indicase : l'étade approfionde qu'il afaite de l'anques indicase à l'intie et fraçquies parastissest àp, autoès de ses leçous; Musicies cômpositest , il donne auxil des levous de manique vocade instrumentable.

Outre les leçons de morale que chaque professeur s'applique à donner dans sa classe, notre surveillance s'étend encore sur tous les devoirs et exercices religieux. Les élèves étudient, dans leurs cours respectifs, l'histoire et les préceptse de la religion; et rien n'est négligé pour répondre sur cet objet, au vœu des parens.

CONDITIONS.

Le prix de la pension est de Quarante-dux francs par mois, payés par trimestre et d'avance. Les pensionnaires sont noutris, blanchis, chaufiés, éclairés et peignés.

La demi-pension est de Vings-cinq francs.

Les Maîtres de Langue italienne, de Musique, de Danse et d'Escrime,

sont à la charge des parens.

On peut s'abonner pour le Médecin , moyennant douze francs par an. Les élèves abonnés seront visités fréquemment, tant en santé qu'en

maladie.

Les Pensionnaires et demi-Pensionnaires portent, en entrant, un lit,

Les Pennonnaires et demi-Pennonnaires portent, en entrant, un lit, deux paires de draps, douves serviettes, un couvert et un gobelet. On fournit le lit exigé, moyennaît vingt-quatte francs par an.
L'uniforme de la pension est, habit et pantalon vert-dragon, collet tembant, "amerie et giele ponceau, boutons blancs de mêtal, demi-guêtres et cravate noires; en été, gilet blanc, pantalon et demi-guêtres

tres et cravate nories; en etc. guier baanc, pantason et oennegueries de nankin,

L'année classique s'ouvre le premier Brumaire et se clôture le trente Fruccióor. Il est libre aux parens de laisser leurs enfans dans la pension pendant les vacances, l'ordre des études et le nombre des Maîtres étant les mêmes.

L'administrateur principal est chargé des relations avec les parens.

A MONTAUBAN, de l'Imprimerie de CHARLES CROSILHES, place de l'Horloge.